



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE D'ANNECY
17, rue de Rumilly
B.P. 40063
74002 ANNECY CEDEX
Tél. 04 50 10 07 83
Fax 04 50 10 07 61

ASSOCIATION DE PARENTS MARNYMOMES

80 rue des Merisiers
74970 MARIGNIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2019

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

**ASSOCIATION DE PARENTS
MARNYMOMES**

80 rue des Merisiers
74970 MARIGNIER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2019

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association de parents Marnymômes relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 15 novembre 2019

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT



Guillaume GASCOU
Associé

BILAN - ACTIF					Données en : Euros		
Désignation : ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES MARNYMOMES					Durée ex. N : 12		
Adresse : 80 RUE DES MERISIERS - 74970 MARIGNIER					Durée ex. N-1 : 12		
N° SIRET 35 192 178 800 029							
Période close le :			31/08/19		31/08/18		
			Brut	Amort/Prov	Net	Net	
Capital souscrit, non appelé (0)							
a c t i f i c m o m r o p b i l i s e	i c i c o p f i s n	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires	4 503	4 503	-	-	
		Fonds commercial					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Av. et acomptes sur immo.incorporelles					
		Terrains					
		Constructions					
		Instal.techn., mat.et outillage industriels	24 160	15 952	8 208	6 763	
		Autres immobilisations corporelles	9 825	9 019	807	1 903	
		Immobilisations en cours					
		Avances et acomptes					
		Participations mises en équivalence					
		Autres participations					
		Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)			38 489	29 473	9 015	8 666	
a c t i f c i r c v	s t k	Mat.premières, approvisionnements					
		En cours de production de biens					
		En cours de production de services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
	Avances et acomptes sur commandes						
	c r	c	Clients et comptes rattachés	20 509		20 509	20 542
			Autres créances	154 948		154 948	39 840
	Capital sousc.et appelé, non versé				-	-	
	d v	d	Valeurs mobilières de placement			-	-
Disponibilités			27 927		27 927	112 216	
c p e t g e u s l	r e g u l	Charges constatées d'avance	16 834		16 834	16 988	
		TOTAL (II)		220 219	-	220 219	189 586
		Ch.à répartir sur plusieurs exercices (III)					
		Primes remboursement obligations (IV)					
		Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (O à V)			258 707	29 473	229 234	198 252	

BILAN - PASSIF avant répartition

Données en : Euros

Désignation : ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES MARNYMOMES

Période close le :		31/08/2019	31/08/2018
C	Fonds associatif	91 023	95 252
a	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
p	Ecarts de réévaluation		
x	Réserves légales		
	Reserves statutaires ou contractuelles		
P	Réserves réglementées		
r	Autres réserves		
o	Report à nouveau		
p	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-	4 229
	Subventions d'investissement	8 443	7 836
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	99 467	98 860
	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)	-	-
R	Provisions pour risques		
C	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	-	-
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
D	Empr. et dettes auprès des établ. de crédit		
e	Emprunts et dettes financières divers		
t	Av.et acomptes reç. sur commandes en cours		
t	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 184	51 279
e	Dettes fiscales et sociales	23 962	34 254
s	Dettes sur immob.et comptes rattachés		
	Autres dettes	70	177
R	Produits constatés d'avance	10 552	13 683
	TOTAL (IV)	129 767	99 392
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	229 234	198 252

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Données en : Euros

Désignation : ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES MARNYOMES

Période close le :

		31/08/2019	31/08/2018	
P r o d u i t	Ventes de marchandises			
	Prod.vendue de biens			
	Prod.vendue services	490 645	467 093	
	Chiffres d'affaires nets	490 645	467 093	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	571 649	605 893	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	10 776	28 587	
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation (I)		1 073 070	1 101 573
C h a r g e s	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (marchandises)			
	Ach. de mat.1° et autres approv. (y compris droits de douane)	8 092	11 129	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes	431 337	377 363	
	Impôts, taxes et versements assimilés	10 582	10 887	
	Salaires et traitements	487 208	532 853	
	Charges sociales	133 419	172 052	
	dot.			
	d'ext-	dotations aux amortissements sur immobilisations	5 648	4 773
	ploi-	dotations aux provisions sur immobilisations		
	tation	dotations aux provisions sur actif circulant		
		dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges		101	178	
Total des charges d'exploitation (II)		1 076 387	1 109 236	
1 -	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 3 317	- 7 663	
O C	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
P r o d u i t	Produits financiers de participations			
	Produits des autres val. mob.et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	-	245	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Prod.nets sur cessions de val. mob. de placement			
Total des produits financiers (V)		-	245	
C h a r g e	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées	272	244	
	Différences négatives de change			
	Charges nets sur cessions de val. mob. de placement			
Total des charges financières (VI)		272	244	
2 -	RESULTAT FINANCIER (V-VI)	- 272	1	
3 -	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	- 3 589	- 7 662	

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)		
Données en : Euros		
Désignation : ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES MARNYMOMES		
Période close le :	31/08/2019	31/08/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7	253
Prod. Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 393	5 024
Except. Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	5 400	5 277
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 811	1 844
Charg. Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Except. Dotations except.aux amortissements et prov.		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 811	1 844
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 589	3 433
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 078 471	1 107 095
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 078 470	1 111 324
5 BENEFICE OU PERTE (produits-charges)	0	- 4 229

ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Autres éléments significatifs
- Notes sur le Bilan actif
- Notes sur le bilan passif
- Notes sur le compte de résultat
- Ventilation des ressources
- Engagements financiers et autres informations

ANNEXE

Produits d'exploitation : 1 073 070 euros
Total du bilan avant répartition : 229 234 euros
Résultat : 0 euros

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels, et au règlement n° 99-01 du CRC (Comité de la réglementation comptable) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

En application des règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06 concernant les nouvelles règles comptables françaises sur les actifs, une décomposition des immobilisations acquises est effectuée lorsqu'un élément **significatif** de l'immobilisation a une durée de vie différente de la structure.

Pour les immobilisations non décomposables, l'association APE MARIGNIER, répondant aux critères du régime simplifié réservé aux PME, a opté pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage avec application du mode linéaire, soit :

-	Logiciels	de 3 à 4 ans
-	Matériel et mobilier	de 2 à 5 ans
-	Bureautique	de 3 à 5 ans

Pour les immobilisations décomposables, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble pour la structure, et en fonction de la durée normale d'utilisation pour les composants.

- Les créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Les dépréciations sont comptabilisées lorsqu'il est constaté un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif qui résulte de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

- Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

2 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

NEANT

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

	Début	Acquisitions	Sortie	Fin
	exercice			exercice
Logiciels informatiques	4503			4503
Terrain				
Constructions sur sol autrui				
Matériel et mobilier	18523	5637		24160
Agencements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique	15969	360	6504	9825
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes / immo.				
Immobilisations financières				
TOTAL	38995	5997	6504	38488

AMORTISSEMENTS

	Début	Augmentation	Diminution	Fin
	exercice			exercice
Logiciels informatiques	4503			4503
Constructions sur sol autrui				
Matériel et mobilier	11760	4192		15952
Agencements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique	14066	1456	6504	9019
TOTAL	30329	5648	6504	29473

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
	Brut	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients	20509	20509		
Autres créances	154948	154948		

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

Clients et comptes rattachés	
Autres créances	154661
Disponibilités	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale.

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds propres à la clôture de l'exercice au 31/08/2018 (avant répartition du résultat, hors subventions et provisions)	91 023
Variations de l'exercice	
- Perte de l'exercice	0
Fonds propres à la clôture de l'exercice au 31/08/2019 (avant répartition du résultat, hors subventions et provisions)	91 023

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements ont été reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations financées.

PROVISIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	0	0	0	0

ETAT DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au +	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
	Brut	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	95 184	95 184		
Dettes fiscales et sociales	23 962	23 962		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	70	70		
Produits constatés d'avance	10 552	10 552		

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN**

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3156
Dettes fiscales et sociales	1567
Autres dettes	

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale.

5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

ANALYSE DES RESSOURCES

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

	Ex 18-19	Rappel
		ex 17-18
Adhésions	13615	11075
Périscolaire / TAP	74353	97140
Accueil de loisirs	110817	92286
Restaurant scolaire	291859	264803
Divers	0	1789
Subvention d'exploitation CCFG	483598	500000
Subvention d'exploitation CAF	82479	95306
Subvention état emplois aidés	5573	10587
Produits divers		
Indemnités journalières	6893	10671
Avantages en natures	3572	4081
Remboursement formation	311	13834
TOTAL	1073070	1101572

AUTRES INFORMATIONS**Engagements de retraite**

La convention collective des organismes d'animation prévoit le versement d'une indemnité de départ à la retraite pour les salariés comptant plus d'une année d'ancienneté.

Cet engagement n'est pas provisionné.

Il est évalué selon les hypothèses et méthodes suivantes :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.
- Prise en compte de la probabilité de présence en fonction d'un taux de turn-over estimé pour chaque catégorie de personnel.
- Prise en compte de la probabilité de survie en fonction des tables de mortalité en vigueur.
- Neutralisation de l'actualisation de l'engagement et de l'accroissement des salaires nominaux, ceux-ci étant supposés se compenser.

L'indemnité ainsi déterminée pour chaque salarié selon son salaire, son âge et son ancienneté à l'âge de départ en retraite, a été répartie de manière linéaire sur toute la période de présence ; l'engagement à la clôture de l'exercice correspond au prorata du temps de présence de chaque salarié concerné.

L'engagement brut ainsi déterminé s'élève à **65 680 €**, charges sociales et fiscales incluses.

Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants

Seul le directeur rentre dans le cadre de cette obligation, mais ce dernier n'est pas rémunéré par l'association.

Contributions à titre gratuit

Le loyer et les charges locatives afférents aux locaux utilisés par l'association, ainsi que la mise à disposition d'un minibus sont intégralement pris en charge par la commune et la CCFG.

Le montant de ces avantages ne nous ayant pas été communiqué, aucune information chiffrée n'a pu être mentionnée.

Estimation du temps des bénévoles

Les administrateurs évaluent à **1002 h** le nombre d'heures consacrées à l'Association Marnymômes durant l'année scolaire 18-19, soit un montant de **17545.02 € €** (1002h * 17.51€).

Evaluation du coût horaire :

Coefficient 300 de la C.C.N. Animation brut/heure = 12.34€

Brut horaire x 1.10 (CP) x 1.29 (charges patronales) = 17.51€